

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL DE REDON**



Séance du 5 juin 2026 - Délibération n° 2026-046

AJUSTEMENT D'EMPLOIS

MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{er} JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le 5 juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Redon, dûment convoqué le 29 mai, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

Nombre de membres du Conseil		Membres présents
En exercice	29	Monsieur Pascal Duchêne, Mesdames Karen Lanson, Géraldine Denigot et Anne-Cécile Hurtel, Messieurs Jean-Marie Pichon et Jacques Carpentier, Madame Maria Torlay, Monsieur Jean-Luc Guillaume, Madame Fabienne Verpillot, Messieurs Mickaël Jouan et Stéphane Lefebvre, Mesdames Adélaïde Montagut, Béatrice Chatelier et Bouchra Oubrouk, Monsieur Taner Basol, Mesdames Sabine Rullier de Baynast, Vildan Bilgic et Martine Évain, Monsieur Loïc L'Haridon, Mesdames Stéphanie Brault-Pitaud et Léa Terraube, Messieurs Gaëtan Hairault et Mathurin Lenoir, Madame Aurélie Lebreton.
Présents	24	
Votants	22	
Vote		Absents excusés ayant donné mandat de vote
Pour	22	Monsieur Benoit Quélard, pouvoir donné à Monsieur Jean-Marie Pichon. Monsieur Marc Droguet, pouvoir donné à Madame Karen Lanson. Monsieur Tahir Thiam, pouvoir donné à Monsieur Taner Basol. Madame Marion Paupette, pouvoir donné à Madame Géraldine Denigot. Monsieur Valentin Perré, pouvoir donné à Madame Sabine Rullier de Baynast.
Contre	0	Absent excusé n'ayant pas donné mandat de vote
Abstentions	7	/
		Secrétaire de séance : Madame Fabienne Verpillot.

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le - 9 JUIN 2026
ID : 035-213502362-20260605-SG2026_411-DE

Rapport de Pascal Duchêne, Maire.

Conformément aux termes de l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

C'est à l'assemblée délibérante qu'il appartient de déterminer le tableau des effectifs budgétaires nécessaires au bon fonctionnement des services en constituant la liste des emplois ouverts budgétairement pourvus ou non. Le tableau indique aussi les postes autorisés par l'assemblée délibérante. Les contrats de droit privé (contrats aidés) et les contrats d'apprentissage ne figurent pas dans le tableau des effectifs.

Ce tableau est mis à jour à chaque création ou modification de poste et annuellement pour les ajustements faisant suite aux promotions internes, avancements de grade et mouvements de personnel au cours de l'année.

Il convient d'ajuster des postes permanents pour s'adapter à de nouvelles situations (recrutement, mobilité, disponibilité) :

- Responsable Pôle Patrimoine Naturel et Biodiversité, Espaces publics et Mobilité à temps complet : passer un poste du grade d'Attaché (filière administrative) au grade d'Ingénieur (filière technique) ;*
- Assistante de Direction de la Direction des Services Educatifs et de la Citoyenneté (DSEC) à temps complet : passer un poste du grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe au grade d'adjoint administratif.*

Il convient d'ajuster des postes permanents pour les évolutions de carrière au 1^{er} juillet 2026 (avancements de grade, promotion interne, nomination) :

- Assistant.e de Direction, à temps complet : passer un poste du grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe au grade de rédacteur (sous réserve d'avis favorable de la Présidente du Centre de gestion d'Ille-et-Vilaine) ;*
- Gestionnaire Carrière-Paie, à temps complet : passer un poste du grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe au grade de rédacteur (sous réserve d'avis favorable de la Présidente du Centre de gestion d'Ille-et-Vilaine) ;*
- Responsable du service de Police Municipale, à temps complet : passer un poste du grade de Brigadier-Chef principal de police municipale au grade de Chef de Service de police municipale (sous réserve d'avis favorable de la Présidente du Centre de gestion d'Ille-et-Vilaine) ;*
- Chef d'équipe Espaces verts et patrimoine arboré, à temps complet : passer un poste du grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe au grade d'Agent de maîtrise (sous réserve d'avis favorable de la Présidente du Centre de gestion d'Ille-et-Vilaine) ;*
- Adjoint.e à la responsable du service à la population, à temps complet : passer un poste du grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe ;*
- Assistant.e de gestion comptable, financière et budgétaire, à temps complet : passer un poste du grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe ;*

Envoyé en préfecture le 08/06/2026

Reçu en préfecture le 08/06/2026

Publié le 9 JUIIN 2026

ID : 035-213502362-20260605-SG2026_411-DE

- *Gestionnaire du domaine public, à temps complet : passer un poste du grade d'agent de maîtrise au grade d'agent de maîtrise principal ;*
- *Gestionnaire de la commande publique, à temps complet : passer un poste du grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe ;*
- *Chargé de l'entretien et de la propreté des espaces publics et de la manutention, à temps complet : passer un poste du grade d'adjoint technique au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe ;*
- *Responsable d'école, agent chargé de l'entretien, de la restauration et de l'animation périscolaire, un à temps complet et un à temps non complet 31h30 : passer deux postes du grade d'adjoint technique au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe ;*
- *Responsable du service des Ressources Humaines, à temps complet : passer un poste du grade d'attaché au grade d'attaché principal ;*
- *Gestionnaire Carrière-Paie, à temps complet : passer un poste du grade de rédacteur au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe.*

Le tableau des effectifs est mis à jour au 1^{er} juillet 2026. Il est en annexe.

Le Conseil Municipal,

Le Code Général de la Fonction Publique et notamment l'article L. 313-1,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ DES SUFRAGES EXPRIMÉS

ADOpte les ajustements d'emploi et la mise à jour du tableau des effectifs au 1^{er} juillet 2026, tel que présenté ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Pascal Duchêne
Maire de Redon



La Secrétaire de séance,
Fabienne Verpillot
Conseillère municipale

Mis en ligne le 9 JUIIN 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de son exécution ou sur la plateforme dématérialisée Télérecours Citoyens www.telerecours.fr

Tableau des effectifs - Ville de Redon

Filière	Catégorie	Grade	TC/TNC	Q	Effectif	occupé	vacant	ETP créé	ETP occupé
Administrative	A - Fonctionnel	DGS + 10.000 habitants	TC		1	1	0	1,00	1,00
Administrative	A	Attaché principal	TC		6	6	0	6,00	6,00
Administrative	A	Attaché	TC		1	1	0	1,00	1,00
Administrative	B	Rédacteur principal 2ème classe	TC		4	4	0	4,00	4,00
Administrative	B	Rédacteur	TC		6	5	1	6,00	5,00
Administrative	C	Adjoint administratif principal 1ère classe	TC		4	4	0	4,00	4,00
Administrative	C	Adjoint administratif principal 2ème classe	TC		4	4	0	4,00	4,00
Administrative	C	Adjoint administratif	TC		7	6	1	7,00	6,00
Administrative	C	Adjoint administratif	TNC	28	1	1	0	0,80	0,80
Administrative	C	Adjoint administratif	TNC	19,5	1	1	0	0,56	0,56
Animation	B	Animateur	TC		2	2	0	2,00	2,00
Animation	C	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	TC		3	3	0	3,00	3,00
Animation	C	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	TC		2	2	0	2,00	2,00
Animation	C	Adjoint d'animation	TC		2	1	1	2,00	1,00
Culturelle	A	Attaché de conservation	TC		1	1	0	1,00	1,00
Médico sociale	A	Educateur de jeunes enfants	TC		1	1	0	1,00	1,00
Médico sociale	C	ATSEM principal de 1ère classe	TC		1	1	0	1,00	1,00
Médico sociale	C	ATSEM principal de 2ème classe	TC		2	1	0	2,00	1,00
Médico sociale	C	ATSEM principal de 2ème classe	TNC	28	1	1	0	1,00	0,80
Police municipale	B	Chef de service de police municipale	TC		1	1	0	1,00	1,00
Police municipale	C	Brigadier chef principal de police municipale	TC		2	2	0	3,00	3,00
Police municipale	C	Gardien-Brigadier de police municipale	TC		3	3	0	3,00	3,00
Technique	A	Ingénieur principal	TC		1	1	0	1,00	1,00
Technique	A	Ingénieur	TC		5	4	1	5,00	4,00
Technique	B	Technicien principal 1ère classe	TC		3	3	0	3,00	3,00
Technique	B	Technicien principal 2ème classe	TC		2	2	0	2,00	2,00
Technique	B	Technicien	TC		4	4	0	4,00	4,00
Technique	C	Agent de maîtrise principal	TC		4	4	0	4,00	4,00
Technique	C	Agent de maîtrise	TC		9	9	0	9,00	9,00
Technique	C	Adjoint technique principal 1ère classe	TC		19	19	0	19,00	19,00
Technique	C	Adjoint technique principal 2ème classe	TC		14	14	0	14,00	14,00
Technique	C	Adjoint technique principal 2ème classe	TNC	31,5	2	2	0	1,80	1,80
Technique	C	Adjoint technique principal 2ème classe	TNC	28	1	1	0	0,80	0,80
Technique	C	Adjoint technique	TC		23	22	1	23,00	22,00
Technique	C	Adjoint technique	TNC	31,5	4	4	0	3,60	3,60
Technique	C	Adjoint technique	TNC	28	6	6	0	8,80	8,80
Technique	C	Adjoint technique	TNC	27,5	1	1	0	0,79	0,79
Technique	C	Adjoint technique	TNC	20	1	1	0	0,57	0,57
Totaux					155,00	149,00	5,00	156,71	150,51